DICRIM

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

DE LA VILLE DE NOISY-LE-GRAND



AOÛT 2025

Noisy-le-Grand

Direction de la Communication de la Ville de Noisy-le-Grand I Juillet 2025 I Contributrice : Lucile Lebaron I Crédits photos : Géorisques, Grand Paris Grand Est, iStock, Ministère de l'Intérieur (communication gouvernementale et nationale), Office français de la biodiversité, Julian Renard, SNCF, DR.

SOMMAIRE

Qu'est-ce que le risque majeur ? p.5
DICRIM et information préventive p.6
Se préparer aux risques p.7
Comprendre les niveaux de risque p.9
Les modalités de l'alerte p.10
Comment m'informer de la situation ? p.12
L'organisation des secours p.13
CARI - Centre d'accueil et de regroupement des impliqués p.14

LES RISQUES NATURELS

Inondation p.16
Mouvement de terrain p.18
Canicule p.20
Grand froid p.22
Tempête p.24
Feux de forêt p.26

RISQUES TECHNOLOGIQUES

Transport de matières dangereuses p.30
Risque ferroviaire p.32
Pollution fluviale p.34
Risque industriel p.36

AUTRES RISQUES

Épidémie / pandémie p.39
Attentat p.41

RÉSERVE COMMUNALE CIVILE ET DÉCLARATION DE SINISTRE

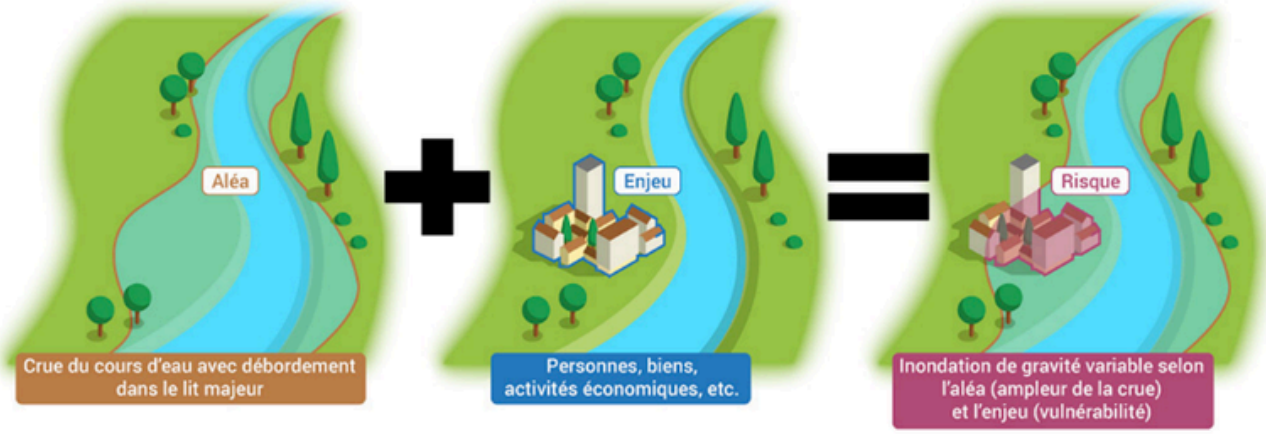
Réserve communale de sécurité civile p.47
Démarches en cas de sinistre p.49
Numéros d'urgence p.50
Annexe (les consignes à suivre) p.51

QU'EST-CE QUE LE RISQUE MAJEUR ?

Le risque majeur est la possibilité de phénomènes naturels ou anthropique (qui résulte de l'action humaine), dont les conséquences peuvent impliquer un grand nombre d'individus, provoquer des dégâts considérables et dépasser les capacités de réponse de la société.

L'existence d'un risque majeur est liée :
- à la manifestation d'un phénomène naturel ou anthropique nommé aléa ;
- à l'ensemble des individus et des biens (ayant une valeur financière ou non-financière) pouvant être affectés par un phénomène.

Un risque majeur se distingue par sa rareté et par sa gravité. Les répercussions d'un risque majeur sur les enjeux se mesurent en termes de vulnérabilité.



© Office français de la biodiversité / Réalisation Matthieu Nivesse (d'après OIEau)

Lien utile : https://www.info.gouv.fr/risques

La Ville de Noisy-le-Grand est exposée à 12 risques majeurs.

- Inondation
- Mouvement de terrain
- Canicule
- Grand froid
- Tempête
- Feux de forêt
- Pollution fluviale
- Transport de matières dangereuses (TMD)
- Risque ferroviaire
- Risque industriel
- Épidémie/pandémie
- Risque attentat

DICRIM ET INFORMATION PRÉVENTIVE

Réglementation

Article L125-2 - Code de l'environnement

Cadre réglementaire de l’obligation en matière d’information préventive sur les risques majeurs.

Article L125-10 - Code de l'environnement

Communes concernées par l’obligation en matière d’information préventive sur les risques majeurs.

Article L125-13 - Code de l'environnement

Contenu et modalités de communication sur le DICRIM.

Pour connaître toutes les obligations réglementaires en matière d’information préventive : articles R125-9 à R125-22 du Code de l’environnement.

Les DICRIM en France

DICRIM sur le site Géorisques.gouv.fr

Ce jeu de données correspond aux procédures administratives relatives aux risques, mises à jour directement par les services instructeurs départementaux.
Ils réunissent des informations sur les documents d’information préventive ou à portée réglementaire dont notamment les DICRIM.

SE PRÉPARER AUX RISQUES

Quelles sont les modalités de préparation afin de faire face aux risques naturels, technologiques, sanitaires et terroristes ?

Connaître les différents risques

Connaître les modalités de communication d'alerte

Connaître les conditions générales à tenir pour chaque risque

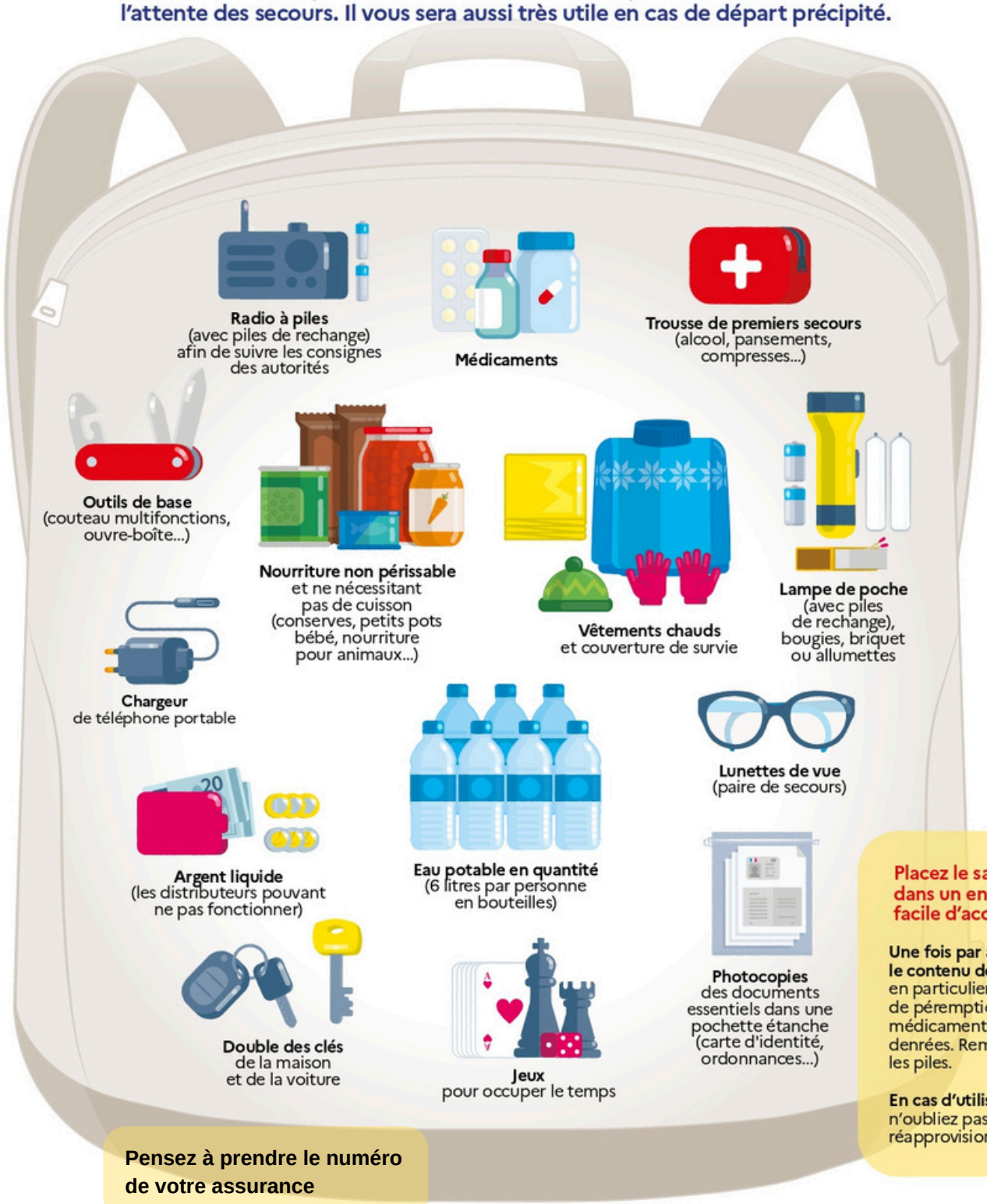
Localiser dans son domicile les différentes arrivées eau/gaz et électricité

Lien utile : https://www.interieur.gouv.fr/Media/Securite-civile/Files/je-me-protege-en-famille

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Votre kit d'urgence 72 h

Coupures d'électricité, de gaz et d'eau courante, routes impraticables... lorsqu'une catastrophe majeure survient, les premières 72 heures sont souvent les plus éprouvantes. Ce kit préparé à l'avance vous permettra de rester chez vous plus sereinement dans l'attente des secours. Il vous sera aussi très utile en cas de départ précipité.



Radio à piles
(avec piles de rechange)
afin de suivre les consignes
des autorités

Médicaments

Trousse de premiers secours
(alcool, pansements,
compresses...)

Outils de base
(couteau multifonctions,
ouvre-boîte...)

Nourriture non périssable
et ne nécessitant
pas de cuisson
(conserves, petits pots
bébé, nourriture
pour animaux...)

Vêtements chauds
et couverture de survie

Lampe de poche
(avec piles
de rechange),
bougies, briquet
ou allumettes

Chargeur
de téléphone portable

Lunettes de vue
(paire de secours)

Argent liquide
(les distributeurs pouvant
ne pas fonctionner)

Eau potable en quantité
(6 litres par personne
en bouteilles)

Double des clés
de la maison
et de la voiture

Jeux
pour occuper le temps

Photocopies
des documents
essentiels dans une
pochette étanche
(carte d'identité,
ordonnances...)

Placez le sac dans un endroit facile d'accès !

Une fois par an, vérifiez le contenu de votre kit, en particulier la date de péremption des médicaments et des denrées. Remplacez les piles.

En cas d'utilisation, n'oubliez pas de le réapprovisionner !

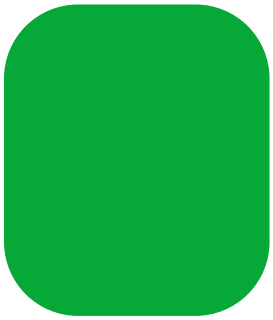
Pensez à prendre le numéro de votre assurance

© Illustration : Antoine Dagan - CITIZENPRESS

COMPRENDRE LES NIVEAUX DE RISQUE

La vigilance de Météo-France couvre plusieurs phénomènes météo : vent violent, orages, canicule, grand froid, pluie-inondation. Météo-France vise à informer les citoyens et les pouvoirs publics en cas de risques dangereux liés aux différents phénomènes météorologiques. Elle sert également à faire connaître les précautions pour se protéger en couvrant la journée en cours et le lendemain jusqu'à minuit en métropole.

LES NIVEAUX DE VIGILANCE



Pas de vigilance particulière

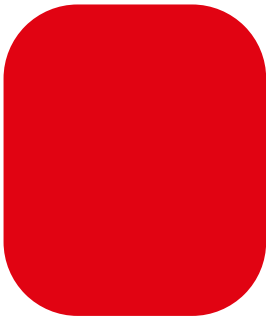
Soyez attentif

Particulièrement si réalisation d'activités sensibles à proximité d'un cours d'eau. Des phénomènes habituels peuvent être localement dangereux (orage d'été, montée des eaux) ; tenez-vous informé de l'évolution de la situation.



Soyez très vigilant

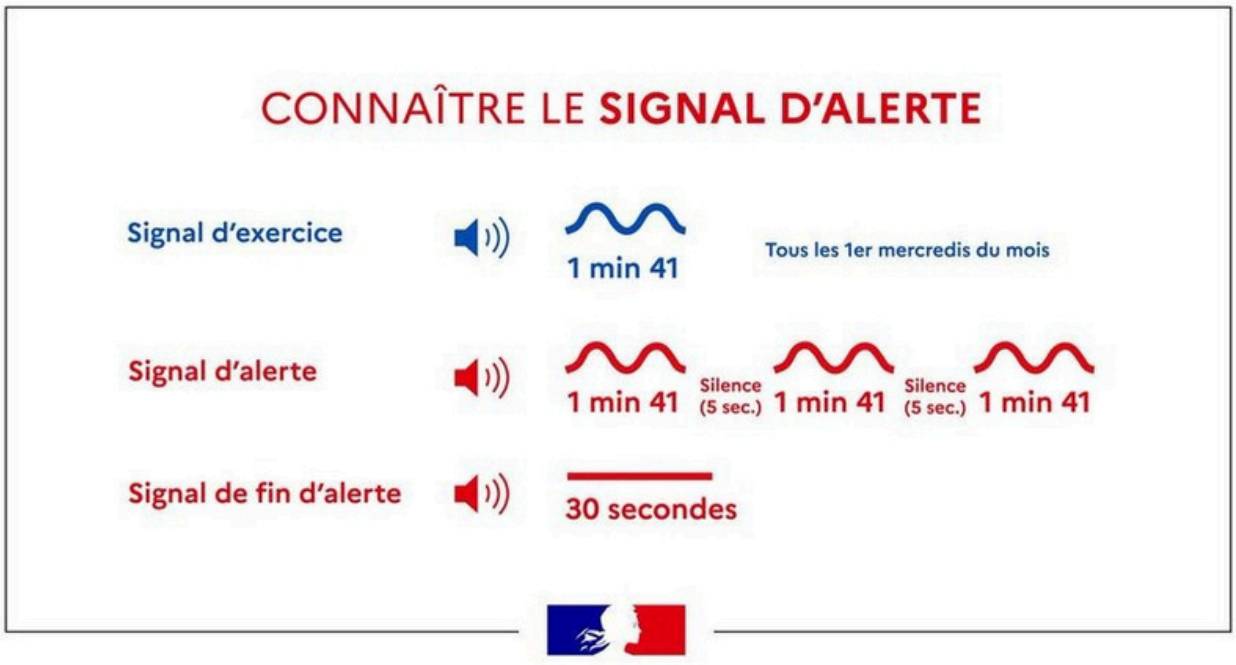
Des phénomènes dangereux sont prévus ; tenez-vous informé de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics.



Une vigilance absolue s'impose

Des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus ; tenez-vous régulièrement informé de l'évolution de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics.

LES MODALITÉS DE L'ALERTE



Rendez-vous sur https://orsonfrance.com/sirenes-d-alerte-a-la-population/les-signaux-dalerte-ppi/ pour entendre le signal d'alerte.

Lorsque vous l'entendez, vous devez impérativement :



Vous mettre en sécurité



Vous tenir informé en respectant les consignes des autorités diffusées sur les radios locales, les réseaux sociaux et les chaînes de télévision d'informations



Ne pas téléphoner sauf en cas d'urgence vitale

EXERCICE MENSUEL

Tous les premiers mercredis du mois entre 11h45 et 12h15, les sirènes font l'objet d'un exercice. Cet essai mensuel ne comprend qu'un seul cycle de 1 minute 41 sec seulement.

FR-ALERT

Le système FR-ALERT offre la possibilité de se protéger contre ces dangers ou minimiser autant que possible l'exposition aux conséquences de ces menaces.
Celui-ci est déclenché sous ordre de la préfecture. Des références sont présentes pour obtenir des renseignements supplémentaires sur le site internet officiel (https://fr-alert.gouv.fr/).

Le SMS envoyé par FR-ALERT contiendra :

- **Nature du danger :** inondation, feu, accident industriel...
- **Localisation du danger :** établissement, quartier, commune
- **Autorité qui diffuse l'alerte**
- **Actions et comportements à adopter :** restez chez soi, évacuez la zone

La fin de l'alerte fait également l'objet de l'envoi d'une notification.

COMMENT M'INFORMER DE LA SITUATION ?

La Ville de Noisy-le-Grand

Site de la ville : www.noisylegrand.fr

@Ville de Noisy-le-Grand

@villedenoisylegrand

@Ville de Noisy-le-Grand

@VilleNoisy

+ d'infos sur
https://www.noisylegrand.fr/cadre-de-vie/prevention-des-risques-majeurs

Application de la ville : Noisy Appli

Google Play - Noisy Appli
App Store - Noisy Appli

Avec Noisy Appli, suivez l'actualité et les événements de la Ville.
Retrouvez des informations pratiques et signalez les incidents que vous rencontrez.
• Suivez toute l'actualité et les événements de la Ville.
• Abonnez-vous aux notifications pour recevoir des alertes thématisées.

Les radios locales

Ici 107.1
France Info 105.5

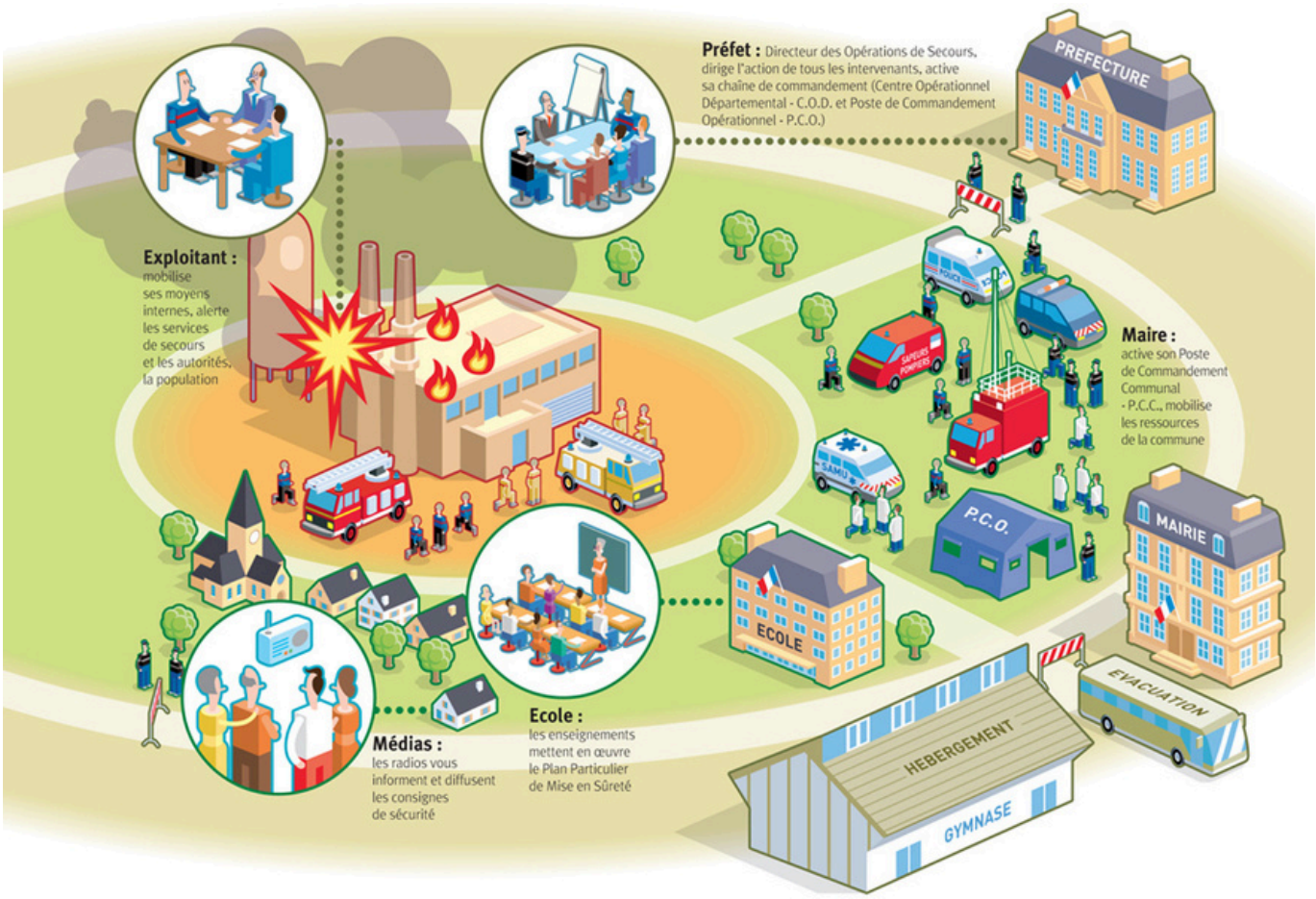
La Préfecture de Seine-Saint-Denis

http://www.seine-saint-denis.gouv.fr

Pour un événement climatique

https://vigilance.meteofrance.fr/fr

L'ORGANISATION DES SECOURS



© Ministère de l'Intérieur

Le plan ORSEC (Organisation de la Réponse de SÉcurité Civile) a pour but de rassembler et coordonner, sous le commandement exclusif du préfet, les acteurs de la sécurité civile au-delà de leur niveau habituel ou quotidien des services.
Il s'agit de mettre en place une structure organisationnelle permanente et unique dédiée à la gestion des événements ayant un impact majeur sur la population.

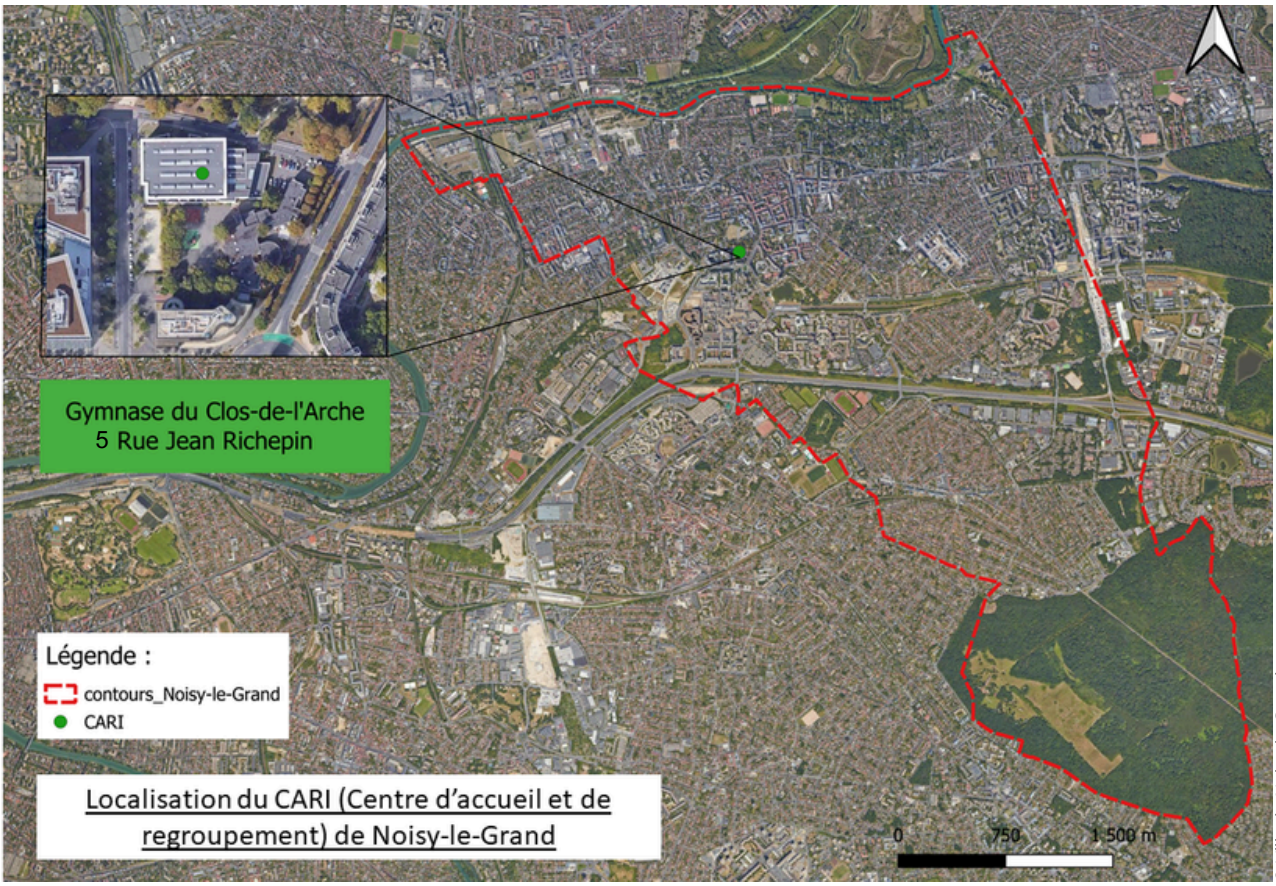
Ce dispositif opérationnel, en vigueur à l'échelle départementale et zonale, prévoit des dispositions générales touchant aux aspects indispensables à la gestion de toute sorte d'événements, ainsi que des mesures spécifiques destinées à répondre aux conséquences anticipées des risques et menaces identifiés.

CARI - CENTRE D'ACCUEIL ET DE REGROUPEMENT DES IMPLIQUÉS

Le CARI (Centre d'Accueil et de Regroupement des Impliqués) ouvre sur **décision communale en cas de grande nécessité** afin de proposer une solution temporaire d'hébergement des personnes concernées par le risque.

L'information d'ouverture du CARI est donnée par la commune aux personnes concernées. Il est inutile de se rendre au CARI sans y être invité par la commune.

Il convient de noter que le CARI est accessible aux personnes handicapées mais ne permet pas la délivrance de soins. De plus, la présence d'animaux est strictement interdite à l'intérieur du CARI.



Localisation du CARI (Centre d'accueil et de regroupement) de Noisy-le-Grand

© Ville de Noisy-le-Grand

RISQUES NATURELS

RISQUE INONDATION

Le risque sur la commune

Une inondation est caractérisée par une hausse du niveau de l'eau au-delà de ses limites d'hauteur habituelles. Les crues sont des phénomènes naturels ; elles peuvent déboucher sur des inondations qui en outre peuvent être accrues par des activités humaines.

Il existe plusieurs types d'inondations et 3 sont présents sur la ville de Noisy-le-Grand :

1) **Par remontée de nappe :** la pluie recharge la nappe et quand l'infiltration n'est plus possible alors les infrastructures souterraines (caves, réseaux d'assainissement ou de transports en commun) sont inondées lorsqu'elles ne sont pas étanches.

2) **Par ruissellement et coulée de boue :** écoulement fortement chargé en sédiments issus de l'érosion et de l'entraînement des particules de sol ; cela intervient lorsque l'eau ne peut pas s'infiltrer et s'écoule à la surface du sol.

3) **Par une crue à débordement lent de cours d'eau :** lorsque la Marne sort lentement de son lit et envahit les terrains et rues alentours ; il s'agit d'inondations relativement longues, qui peuvent persister plusieurs jours, voire semaines.

Règlementation

Le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) se concentre principalement sur les régions inondées par les eaux douces et les zones submergées par les eaux marines. Des zones humides, importantes pour leur rôle de contrôle des inondations, peuvent être sauvegardées face à la nouvelle urbanisation grâce aux règles des PPRI qui défendent les zones d'expansion des crues. *(Articles L. 562-1 à L. 562-9 et R. 562-1 à R. 562-10-2 du Code de l'environnement)*.

Ça s'est passé près de chez vous

- Du 15 janvier au 5 février 2018, une inondation par débordement de la Marne a entraîné une coupure d'électricité pendant 2 semaines. La Ville a mis en place des échafaudages pour que les habitants puissent sortir pendant cette période.
- Les 12 et 14 juillet 2021, des inondations au bois Saint-Martin ont engendré des coulées de boue allant jusqu'à 60 cm de haut chez certains riverains.

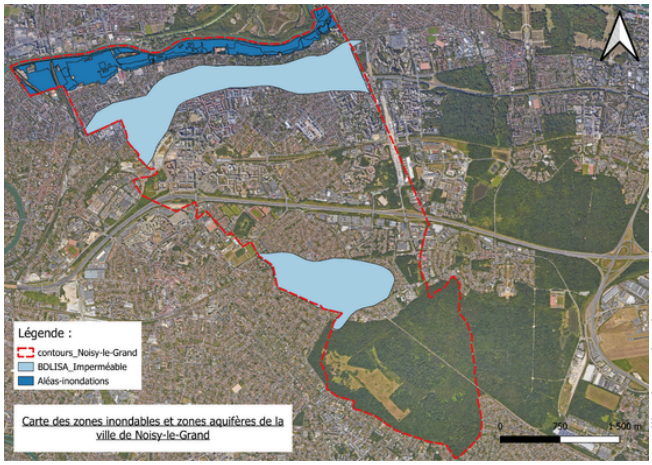


© Julian Renard

Mesure de gestion du risque

Les personnes qui possèdent des terrains le long des rivières ou des ruisseaux qui ne sont pas propriété de l'État ont certaines obligations à remplir :

- le curage régulier du lit pour rétablir le cours d'eau dans sa largeur et sa profondeur naturelles;
- l'entretien des rives et berges leur appartenant ;
- la suppression des embâcles (obstruction du lit d'un cours d'eau) et débris pour maintenir l'écoulement naturel des eaux.



© Ville de Noisy-le-Grand

Lien utile : https://lc.cx/ldvrYQ (conseils à suivre en cas d'inondation)

Au niveau de la commune, des mesures sont prises sur l'urbanisation pour empêcher de nouvelles constructions dans les zones les plus exposées.

LES BONS RÉFLEXES

AVANT

Je connais les risques et le signal d'alerte.
J'entretiens les cours d'eau sur ma propriété.

PENDANT

Je m'éloigne des cours d'eau. Je ne sors pas et je m'abrite en hauteur. Je coupe le gaz, l'électricité, l'eau et le chauffage. Je ne prends pas de douche. Je mets en hauteur les produits toxiques. Je consulte les médias pour me tenir informé. Je ne prends pas ma voiture (30 cm d'eau suffisent à emporter une voiture). Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école si elle est impactée. La Ville assurera leur retour au domicile si la crue est persistante. Pour les écoles non impactées, les enfants finissent leur journée d'école de façon habituelle.
Je ne descends pas dans les sous-sols. J'évite de téléphoner pour laisser les secours disposer des réseaux téléphoniques. Je n'évacue que sur ordre des autorités.

APRÈS

J'inspecte mon habitation et vérifie le bon état d'usage des installations électriques, de gaz et d'eau.

MOUVEMENT DE TERRAIN

Le risque sur la commune

Un mouvement de terrain est un déplacement, plus ou moins brutal, du sol ou du sous-sol qui se manifeste par des chutes et/ou glissement de terrain. Aucune méthode scientifique ne permet de prévoir avec exactitude le moment où surviendra le mouvement de terrain, l'alerte est aléatoire et souvent impossible.

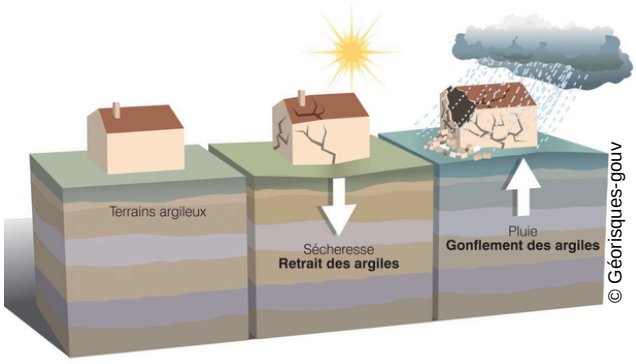
Le cas le plus courant dans la ville de Noisy-le-Grand est **le retrait et le gonflement des argiles.** Toute la commune est soumise à un risque moyen ou fort de cet aléa.
Ce phénomène va augmenter au cours du temps en raison de l'aggravation des périodes de sécheresse liée au changement climatique. Les habitations qui ne suivent pas toutes les normes peuvent être significativement endommagées à cause des mouvements des sols argileux. Ceux-ci se gonflent en eau lors de la saison des pluies puis se rétractent en saison sèche.

Règlementation

En 2018, la loi ELAN* a intégré des nouveaux articles dans le Code de la construction et de l'habitation pour anticiper les risques de mouvement de terrain différentiel liés aux sécheresses et à la réhydratation des sols argileux consécutifs. Elle impose des études de sols dans les zones à risque argile :
- en cas de vente d'un terrain non bâti constructible permettant la construction de bâtiments ;
- avant la conclusion d'un contrat portant sur la construction de bâtiments.

Ça s'est passé près de chez vous

Des mouvements de terrain différentiel consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols ont eu lieu à Noisy-le-Grand du 1er juillet au 30 septembre 2020. La déformation du sol n'était pas conséquente ce qui a évité l'endommagement des câbles des réseaux secs. Les câbles les plus récents sont dans des fourreaux ce qui les protègent des mouvements mineurs du sol mais ce n'est pas le cas des anciens.



**Loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique*

Mesure de gestion du risque

Il existe **2 familles de solution dans la lutte contre les dommages dus au risque de gonflement d'argile** qui sont testés au niveau national :

1) **Les solutions « verticales »** pour reprendre ou renforcer les fondations grâce à une reprise en sous-œuvre, un renforcement par chainage dans la maçonnerie ou des injections de résine sous-fondations.

2) **Les solutions « horizontales »** pour maîtriser les variations de vapeur contenues dans l'air humide autour des habitations grâce à des écrans racinaires, la mise en place d'une bordure imperméable autour de l'habitation, la maîtrise des écoulements. Ces solutions sont utilisées après avoir remarqué des fissurations.

Des appels à projets ont été lancés afin de tester ces solutions en situation réelle dans le cadre de France 2030. La finalité étant de tester les différents projets sur une durée de 5 ans sur 300 habitations.

Liens utiles : https://lc.cx/WWybde - PLUi - Règlement graphique - Plan de prise en compte des risques - Noisy-le-Grand

https://lc.cx/ydKeOY - Comment construire sur sols argileux

LES BONS RÉFLEXES

AVANT

Je surveille mon terrain et mon habitation. Je préviens les autorités compétentes si je constate un mouvement de terrain.
Je préviens mon assurance.

PENDANT

Je m'éloigne rapidement des points dangereux.
J'évacue les bâtiments sans prendre l'ascenseur.

APRÈS

Je reviens dans un bâtiment sinistré seulement si la situation le permet.

CANICULE

Le risque sur la commune

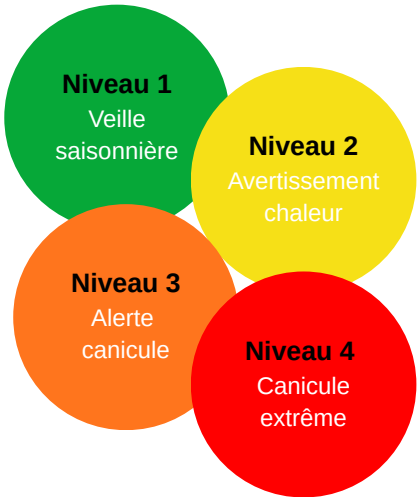
La canicule, période de chaleur extrême durant laquelle les indices de chaleur dépassent les limites départementales pendant 3 jours (35°C) et 3 nuits (20°C) d'affilée, cela représente une menace pour la santé des populations vulnérables ou exposées de manière excessive. Elle est liée à un niveau d'alerte météorologique orange.

Règlementation

Les maires doivent assurer un accès à un réseau d'eau fonctionnel et des distributions d'eau gratuites. Ils peuvent également proposer des services comme un accès gratuit aux piscines municipales pendant la journée et pendant la nuit un accès aux parcs et jardins municipaux. La communication communale a un rôle important afin d'informer la population sur les lieux climatisés accessibles et les autres mesures de prévention prises contre la canicule.

Ça s'est passé près de chez vous

Début août 2022, la canicule a frappé l'Île-de-France et au même moment a été constaté une baisse des débits de la Seine due à la sécheresse.
En effet, le niveau de précipitations était en dessous des normes saisonnières depuis l'automne 2021.



Mesure de gestion du risque

La Ville de Noisy-le-Grand propose un signalement des personnes fragiles ou isolées. Si vous êtes directement concerné ou si vous connaissez des personnes à risque dans votre voisinage, manifestez-vous auprès du service Seniors du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale). La Ville contactera ensuite ces personnes et leur demandera si elles souhaitent figurer sur le fichier du « plan d'alerte et d'urgence canicule ». Quand le plan canicule est déclenché, c'est-à-dire à partir du niveau 3, toutes les personnes recensées sont appelées une fois par jour, week-end inclus.

Contact service Seniors
Tél. : 01 45 92 75 57 - courriel : service.seniors@ville-noisylegrand.fr

Lien utile : https://lc.cx/g_B79A - Canicule et vague de chaleur - info gouv

LES BONS RÉFLEXES

PENDANT

Je m'hydrate en buvant 1,5 litres d'eau minimum par jour.
Je garde mon habitation au frais en fermant les volets, rideaux et fenêtres. Je passe plusieurs heures par jour dans un endroit frais. Je me rafraichis à l'aide d'un ventilateur, d'un brumisateur, d'un gant de toilette ou de douches fraîches. Je prends et donne des nouvelles à mon entourage. Je ne sors pas pendant les heures les plus chaudes (de 11 h à 21 h). Je ne bois pas d'alcool. J'évite tout effort physique intense : sport, jardinage, bricolage, etc.

APRÈS

Je prends des nouvelles de mes proches et de mes voisins.



GRAND FROID

Le risque sur la commune

C'est un épisode de temps froid caractérisé par sa durée, sa gravité et sa large portée géographique. L'épisode s'étend sur au moins 2 jours. La région connaît des températures beaucoup plus froides que d'habitude, tombant en dessous de 0°C pendant la journée et restant en dessous ou égales à -5°C la nuit. Le plan Grand froid se découpe en 3 niveaux.

Niveau 1 : "Temps froid" — Jour → températures positives — Nuit → températures entre 0 et -5°C

Niveau 2 : "Grand froid" — Jour → températures négatives — Nuit → températures entre -5°C et -10°C

Niveau 3 : "Froid extrême" — Jour → températures négatives — Nuit → températures < à -10°C

Règlementation

Le dispositif débute le 1er novembre jusqu'au 31 mars. Les services médico-sociaux activent des dispositifs de vigilance si le plan Grand froid est activé. Le plan est déclenché au niveau départemental par les préfectures.

Objectifs du plan :

> Prise en charge accrue des personnes fragiles
> Renforcer la communication sur les risques du froid

Ça s'est passé près de chez vous

Les hivers de 2018 et 2019 ont été très forts et ont enclenché le plan Grand froid. Le CARI (gymnase du Clos-de-l'Arche) a été mis à disposition pour accueillir les personnes vulnérables. Semblable à la vague de chaleur, le grand froid constitue un danger pour la santé de tous.

Mesure de gestion du risque

Des hébergements d'urgence sont créés et le service du 115 est renforcé. De plus, les maraudes pédestres (dispositif mobile permettant d'aller à la rencontre des personnes installées dans la rue qui ne fréquentent pas les dispositifs d'accueil), véhiculées, nocturnes sont renforcées (Samu social de Paris, associations). On comptabilise environ 120 000 personnes installées dans la rue pouvant bénéficier d'hébergement en Île-de-France chaque jour.

LES BONS RÉFLEXES

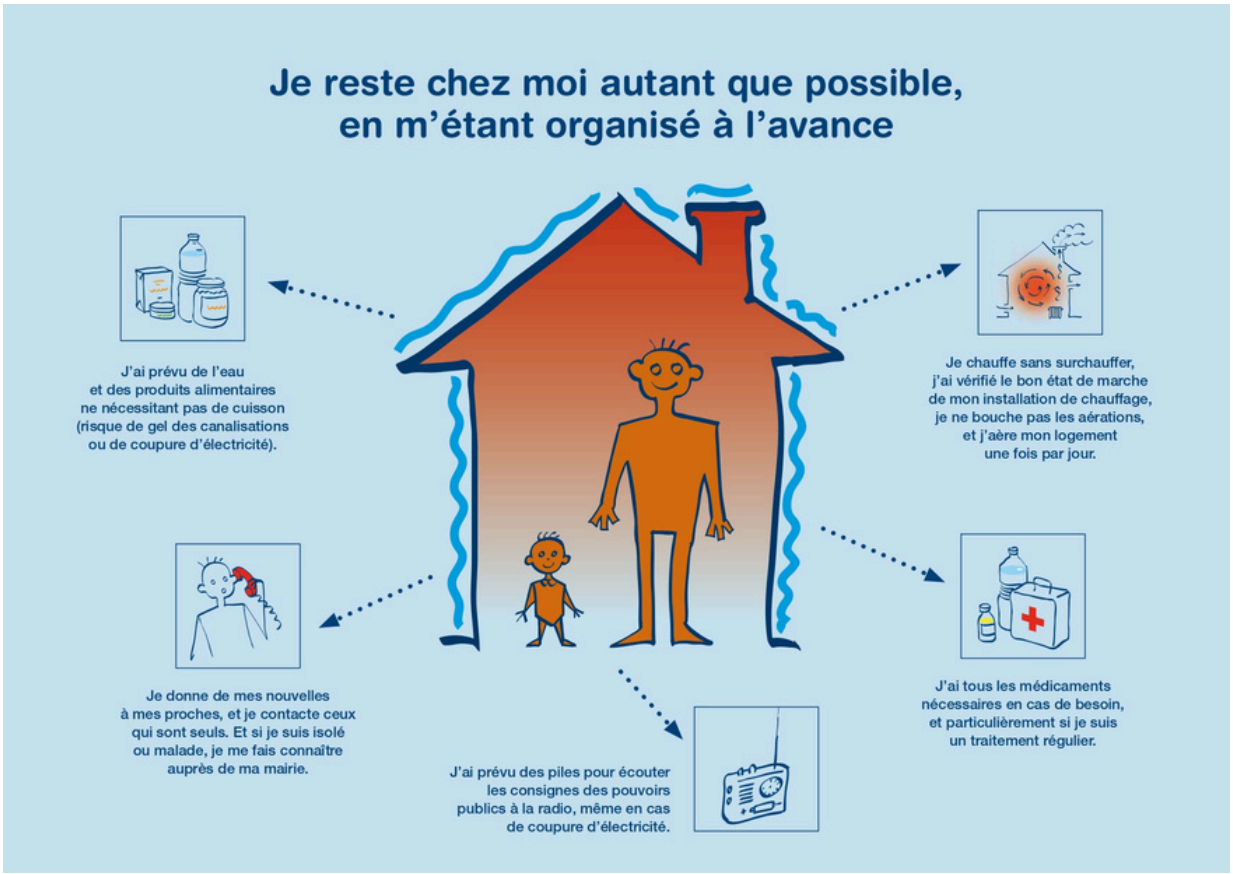
PENDANT

Je me couvre convenablement. Je limite mon exposition au froid. Si j'utilise ma voiture, je prends de l'eau, une couverture et un téléphone chargé. Je signale toute personne sans abri ou en difficultés en composant le 115. Je consulte les médias pour me tenir informé. Je chauffe mon logement sans surchauffer et en m'assurant de sa bonne ventilation. Je ne bois pas d'alcool. Je limite tout effort physique et activités à l'extérieur. J'évite de sortir le soir car il fait encore plus froid.

APRÈS

Je prends des nouvelles de mes proches et de mes voisins.

Lien utile : https://lc.cx/4x52LT - Le Plan Grand Froid, le dispositif d'hébergement d'urgence renforcé - info gouv



© Ministère chargé de la Santé

TEMPÊTE

Le risque sur la commune

On définit **une tempête** comme une perturbation atmosphérique (ou dépression) provoquant des vents excédant 89 km/h. Ces rafales puissantes sont associées à des précipitations importantes et parfois à des orages. Les tempêtes peuvent engendrer des conséquences significatives tant pour les personnes que pour leurs occupations ou leur milieu environnant.

Règlementation

Le Code forestier a été modifié en 1999 suite aux tempêtes afin d'instaurer une meilleure gestion des forêts. Cela permet une réduction des risques en cas d'aléas naturels, par exemple abattre et récupérer les arbres menaçant de tomber.

Ça s'est passé près de chez vous

26 et 28 décembre 1999

Ces tempêtes, Lothar et Martin, sont considérées comme les tempêtes du siècle en raison du nombre de victimes, de la destruction de milliers de forêts, de l'engendrement d'importantes inondations, de nombreux dégâts matériels et de la coupure de courant de millions de foyers pendant plusieurs jours. Les rafales avaient atteint des niveaux records de 200 km/h. Dans le département de Seine-Saint-Denis, ce sont 75% des gymnases qui ont été endommagés à cause des toitures envolées, 33 candélabres sont tombés et n'ont fait aucune victime.



© iStock

Mesure de gestion du risque

Suite à ces tempêtes, Météo France lance un nouveau dispositif : les alertes météo, avec un code couleur qui annonce les vents violents, les grands froids, les orages et puis les fortes chaleurs. Le problème majeur pour les réseaux électriques aériens est que les nacelles utilisées pour les atteindre et permettre leur réparation ne sont pas utilisables en cas de vents forts ; il est obligatoire d'attendre la fin de la tempête afin de pouvoir les utiliser. À ce jour, les candélabres sont construits de façon à ce qu'ils ne puissent plus tomber mais seulement plier.

LES BONS RÉFLEXES

AVANT

Je repère les points de coupure de l'eau, de l'électricité et du gaz. Je fixe les appareils et meubles lourds pour éviter qu'ils ne soient projetés ou renversés lors de la survenance du risque. Je ferme les portes, volets et fenêtres et reste éloigné de ceux-ci. Je n'obstrue pas les grilles de ventilation de mon logement. Je rentre mes animaux.

PENDANT

J'évite de sortir. À l'intérieur d'un bâtiment, je m'éloigne des fenêtres et me rapproche d'un mur ou d'une structure porteuse. Si je suis à l'extérieur, je m'écarte de tout ce qui peut s'effondrer (ponts, toitures, etc.) et je ne reste pas à proximité des lignes électriques. En voiture, je m'arrête en évitant de stationner à proximité d'un bâtiment, pont, arbres, etc. Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école car le Plan particulier de mise en sûreté (PPMS) est activé. Les enfants sont pris en charge par le corps enseignant.

APRÈS

Je prends des nouvelles de mes proches et de mes voisins. J'évalue les dégâts et je m'éloigne des points dangereux. J'informe les autorités de tout danger observé. Je m'assure auprès des autorités locales que l'eau du robinet est potable et je la fais couler afin de nettoyer le réseau. Je préviens mon assurance en cas de dégâts.

Lien utile : https://www.pompiers.fr/tempete/ - Sapeurs-Pompiers de France



© Ministère de l'Intérieur

FEUX DE FORÊT

Le risque sur la commune

On désigne par "**feu de forêt**", un incendie qui affecte une superficie minimale d'un hectare en continu. L'été est la saison la plus favorable aux feux de forêt : l'association de la sécheresse et d'un niveau d'humidité du sol bas favorise la propagation de l'incendie, qu'il soit causé par des facteurs naturels (foudre) ou humains (mégots de cigarettes, barbecues, etc.).

Règlementation

Le préfet peut réglementer grâce à un arrêté préfectoral l'usage du feu pour toute la population. Celui-ci peut être instauré à dates fixes ou en cas de risque potentiel (par exemple quand le vent dépasse les 40 km/h dans les départements sensibles).

Ça s'est passé près de chez vous

Le risque de feux de forêt ne touche pas encore la commune de Noisy-le-Grand mais n'est pas risque nul compte tenu de l'augmentation de l'intensité et du nombre de canicules par an.



© Ministère de l'Intérieur

Mesure de gestion du risque

Un feu sur deux est la conséquence d'une imprudence.



Lien utile : https://lc.cx/OxPCD4 - Protéger les populations, les biens et l'environnement contre les feux de forêt

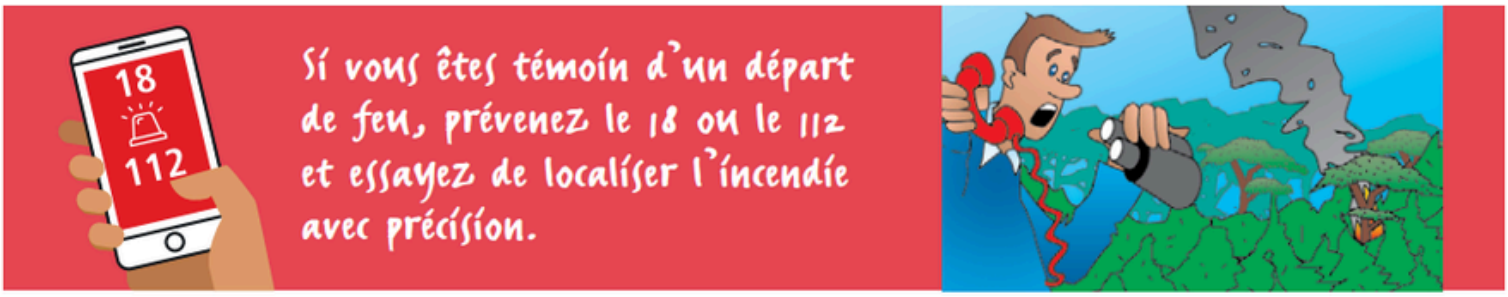
LES BONS RÉFLEXES

PENDANT

Je recherche un abri en dur en fuyant dos au feu (mon habitation constitue la meilleure protection). Je respire à travers un linge humide et j'occulte les aérations avec des linges humides. Je ferme l'électricité et le gaz (je range les bouteilles de gaz à l'intérieur). J'ouvre mon portail. Je mets le mobilier de jardin dans la piscine ou à l'intérieur. Je ferme et arrose volets, portes et fenêtres. Je n'évacue les lieux que sur ordre des autorités. Je ne sors pas de ma voiture si je suis surpris par un front de flammes.

APRÈS

J'éteins les foyers résiduels en les arrosant. J'inspecte mon habitation. Je prends des nouvelles de mes proches et de mes voisins. Je contacte mon assurance.



Autour de votre domicile

Arrosez les abords de votre maison ainsi que les façades et conservez un tuyau d'arrosage qui pourra vous servir après l'incendie.

Garez les véhicules vitres fermées contre les façades opposées à la direction du feu.

Laissez votre portail ouvert pour faciliter l'accès des secours.

Fermez volets, trappe de tirage de la cheminée, fenêtres, bouches d'aération et de ventilation. Placez en bas des portes des linges mouillés.

Mettez un linge humide sur le nez et la bouche pour vous protéger des fumées. Privilégiez les habits en coton.

N'évacuez que sur décision des sapeurs-pompiers ou des forces de l'ordre.

En voiture

Si vous le pouvez, cherchez un endroit dégagé pour y stationner.

Si le front de feu traverse la route, abritez-vous dans votre véhicule, fermez les vitres et allumez vos feux pour être visible des secours.

À pied

Recherchez un écran de protection comme un rocher ou un mur.

Placez un linge humide sur le nez et la bouche pour vous protéger des fumées.

© Ministère de l'Intérieur - Graphisme : Bruno Lemaistre/Sécurité civile

RISQUES TECHNOLOGIQUES

TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES



Le risque sur la commune

Ce risque est consécutif à un accident se produisant lors de **Transport de Matières Dangereuses (TMD)**, par voies routières, ferroviaires, aériennes, d'eau ou par canalisation. Il peut entraîner des conséquences graves pour la population, les biens et/ou l'environnement.

Pour la commune de Noisy-le-Grand, le risque est particulièrement généré sur les axes supportant les plus grands flux de transport de matières dangereuses : autoroute A4, boulevard Paul-Pambrun (départementale D970) et les voies ferrées.

Règlementation

Le transport routier est régi par l'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route et le transport ferroviaire est régi par le Règlement sur le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses. Les matières dangereuses sont différenciées en 9 classes principales afin de déterminer les conditions spécifiques de transport, d'emballage et d'étiquetage.

Ça s'est passé près de chez vous

25 juillet 2024

Un camion s'est couché sur le bas-côté de l'autoroute A4 dans le sens Strasbourg-Paris. Celui-ci transportait des matières dangereuses (d'acrylate de butyle), un produit chimique inflammable et incolore. Heureusement, aucun incendie n'est survenu suite à l'accident.

Lien utile : https://lc.cx/pRPEuj - Transport de marchandises dangereuses - info gouv

Mesure de gestion du risque

De nombreuses mesures de prévention sont en vigueur aux niveaux :

- des équipements réglementaires des véhicules ;
- des contrôles techniques périodiques ;
- de la formalisation pour le chargement et déchargement ;
- de la signalisation et étiquetage normalisés
- du service de sécurité.

Lien utile : https://lc.cx/dGejze - La réglementation du transport de marchandises dangereuses - info gouv

LES BONS RÉFLEXES

AVANT

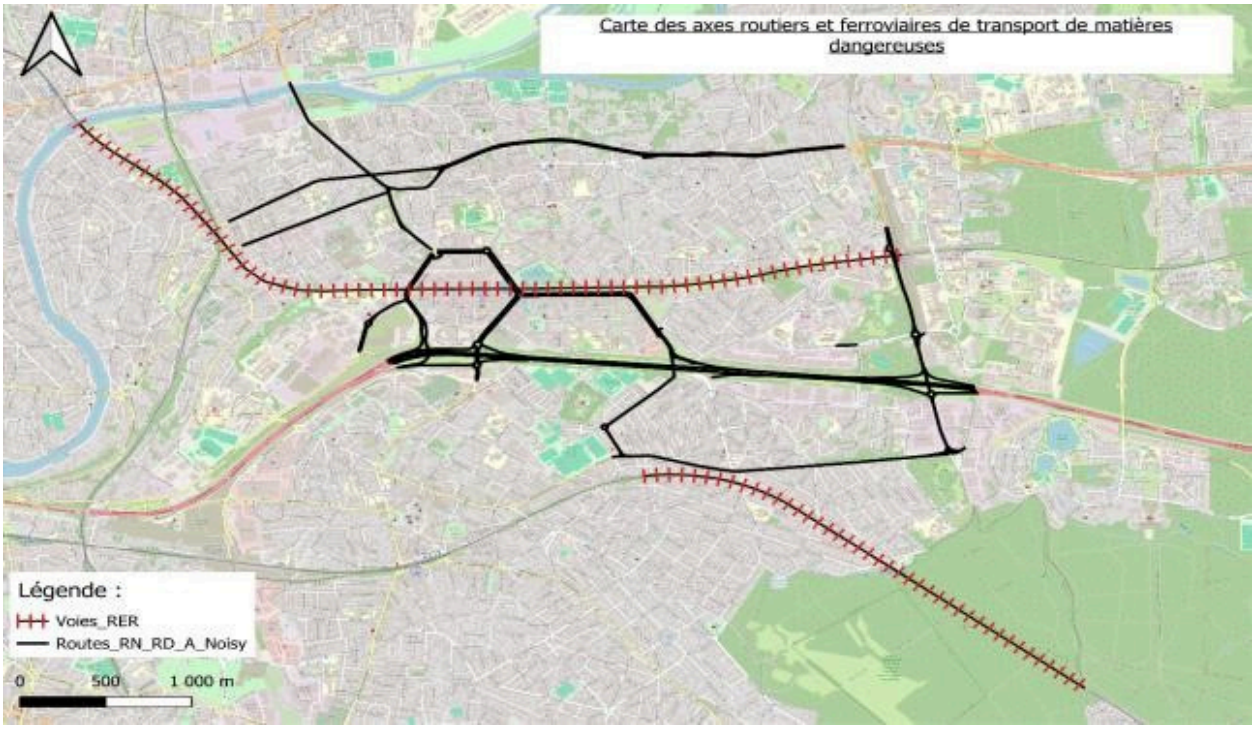
Je connais les risques, le signal d'alerte et les consignes de confinement.

PENDANT

Je suis témoin d'un accident, j'informe les secours en précisant lieu, moyen de transport, nature du sinistre, nombre approximatif de victimes. Je communique si possible les « codes danger et matière ». Je ne déplace pas de victimes sauf incendie. En présence d'un nuage toxique, je fuis dans le sens opposé au vent, et me mets à l'abri d'un bâtiment dos au danger. Je reste chez moi. Je bouche les entrées d'air (fenêtres, aérations). Je coupe la climatisation, la ventilation, le gaz et l'électricité. Je n'utilise pas ma voiture et je ne cherche pas à rejoindre ma famille. Je ne fume pas et évite d'utiliser toute flamme ou étincelle.

APRÈS

J'aère les pièces. Je respecte strictement les consignes données par les secours. Je prends des nouvelles de mes proches et de mes voisins.



© Ville de Noisy-le-Grand

RISQUE FERROVIAIRE

Le risque sur la commune

Le risque ferroviaire sur la commune vient de la présence de la ligne du RER A gérée par la RATP et la ligne du RER E gérée par la SNCF.

5 risques ferroviaires :

- **le rattrapage :** risque de collision entre le train suiveur et celui qui le précède ;
- **le nez à nez :** risque de collision frontale entre 2 trains ;
- **la prise en écharpe** : risque de collision latérale de trains quand l'un arrive sur un aiguillage déjà occupé par un autre train ;
- **le déraillement :** risque de sortie de voie due à un excès de vitesse, manœuvre d'un appareil de voie externe ou d'un mauvais état du système ;
- **les heurts avec obstacles :** risque de rencontre avec obstacle non ferroviaire (rocher, animal, véhicule, etc.).

Règlementation

Les réglementations ont principalement pour objectif d'éviter des intrusions illicites et dangereuses qui constituent une infraction (*article L.2242-4 du Code des transports*) passible d'une amende de 3 750 € et de 6 mois d'emprisonnement.

Ça s'est passé près de chez vous

23 octobre 2024

Une voiture s'est encastrée dans le quai de la gare du RER A, n'engendrant aucun blessé mais une perturbation de plus de 2 heures sur le trafic direction Marne-la-Vallée.



© Lucile Lebaron

Mesure de gestion du risque

Des exercices « catastrophe » sont réalisés dans les différentes gares de la ville afin de tester les limites des dispositifs de secours en place. De son côté, la SNCF organise plusieurs campagnes de prévention, de sensibilisation dans les établissements scolaires, dans les gares et trains ainsi que la diffusion de films et vidéos dans le cadre d'une vaste campagne de prévention.





Lien utile : https://lc.cx/7NDEvX - Prévenir les prises de risque sur le domaine ferroviaire - SNCF

LES BONS RÉFLEXES

PENDANT

Je gagne le point haut le plus rapidement possible et le plus proche, ou l'étage le plus élevé d'un bâtiment solide. Je ne reviens pas sur mes pas. J'évite de téléphoner pour laisser les secours disposer des réseaux téléphoniques. Je ne fume pas et évite d'utiliser toute flamme ou étincelle.

APRÈS

Je m'informe de la conduite à tenir auprès des autorités compétentes.

POLLUTION FLUVIALE

Le risque sur la commune

L'aléa « **pollution fluviatile accidentelle** » représente l'ensemble des causes pouvant conduire au déversement accidentel en fleuve de combustibles et/ou de marchandises, dangereuses ou non, déversement qui constitue une menace pour les populations riveraines, l'environnement et les activités économiques. La commune de Noisy-le-Grand est longée au nord par la Marne qui est la plus longue rivière de France et le principal affluent de la Seine. Par la longueur du canal, les pollutions peuvent être nombreuses et venir de différentes zones.

Règlementation

Dans le Code de l'environnement, les articles L210-1 à L219-18 portent sur les droits et législations autour de l'eau et des milieux aquatiques et marins. En effet, l'eau (superficielle, souterraine ou des eaux de mers) fait partie du patrimoine commun et sa protection contre une pollution prend en compte tous les déversements, écoulements, rejets, dépôts directs ou indirects de toute nature (physique, chimique, biologique ou bactériologique).

Ça s'est passé près de chez vous

L'eau de surface de la Marne a été analysée en 2020 et a révélé des concentrations de substances perfluoroakylées et polyfluoroalkylées (PFAS), appelés polluants éternels, de 136,7 nanogrammes par litre. Or, la norme de limite jugée sûre pour la santé humaine, est fixée à 10 nanogrammes par litre.
La dépollution a été effectuée et l'eau potable n'a jamais été à risque grâce aux contrôles réguliers.



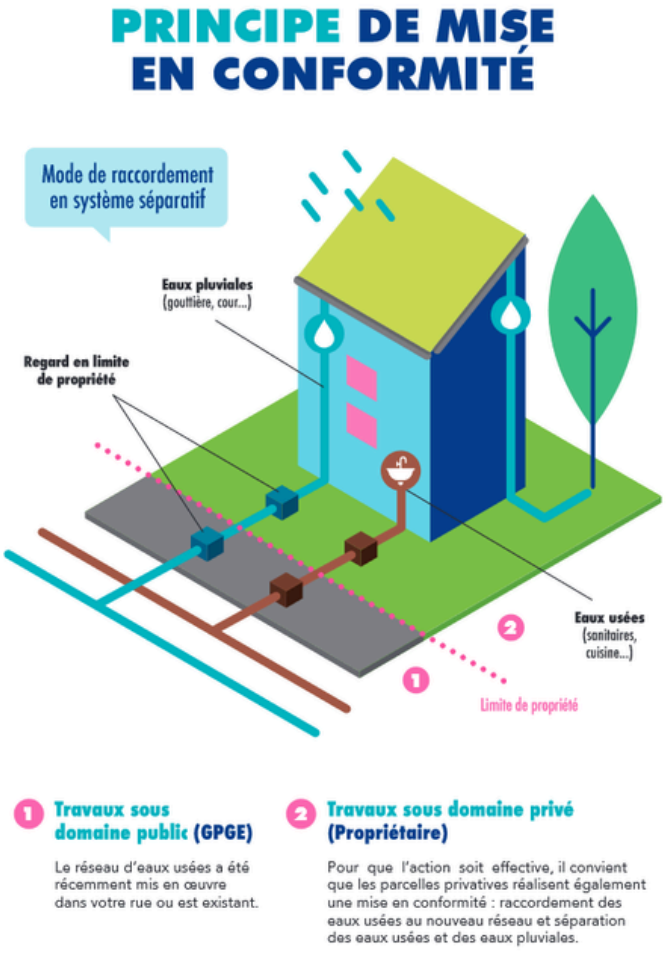
© Julian Renard

Lien utile : https://www.grandparisgrandest.fr/en-ce-moment/nos-grands-projets/eau-marne-propre/ - Plan Marne Propre - GPGE

Mesure de gestion du risque

La commune de Noisy-le-Grand fait partie du Plan Marne Propre, piloté par Grand Paris Grand Est, qui a pour but d'améliorer le réseau d'assainissement dans 14 communes pour diminuer la pollution de la Marne. Le but est d'aider les habitants à réduire les rejets d'eaux usées dans la Marne en facilitant et accélérant les démarches de mise en conformité des raccordements privés.





© Grand Paris Grand Est

LES BONS RÉFLEXES

PENDANT

Si je suis témoin d'un accident, j'informe les pompiers.
Je ne fume pas et évite d'utiliser toute flamme ou étincelle.

APRÈS

Je suis strictement les consignes données par les secours.

RISQUES INDUSTRIELS

Le risque sur la commune

Le risque industriel est un évènement accidentel se produisant sur un site industriel et engendrant des conséquences immédiates graves pour les travailleurs, les populations voisines, les biens et/ou l'environnement. L'évènement accidentel peut venir de certaines installations qui présentent des dangers (incendie, explosion, etc.) pour l'environnement, la santé et la sécurité publique.

Dans la commune, il existe une installation classée site Seveso* seuil bas : Veolia, au 6 rue de la Plaine, qui est une compagnie d'eau qui capte, traite et distribue de l'eau. Il y a au total 40 ICPE** sur la ville. Les sites Seveso peuvent provoquer de graves dangers pour l'Homme et l'environnement. Ils sont ainsi soumis des enquêtes publiques, à l'avis des collectivités territoriales et à l'avis du préfet avant leurs constructions. De plus, ils sont également soumis à de nombreuses normes de construction.

Règlementation

La loi « Risques industriels » prévoit la maîtrise de l'urbanisation autour de certaines installations industrielles à haut risque : les Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT).

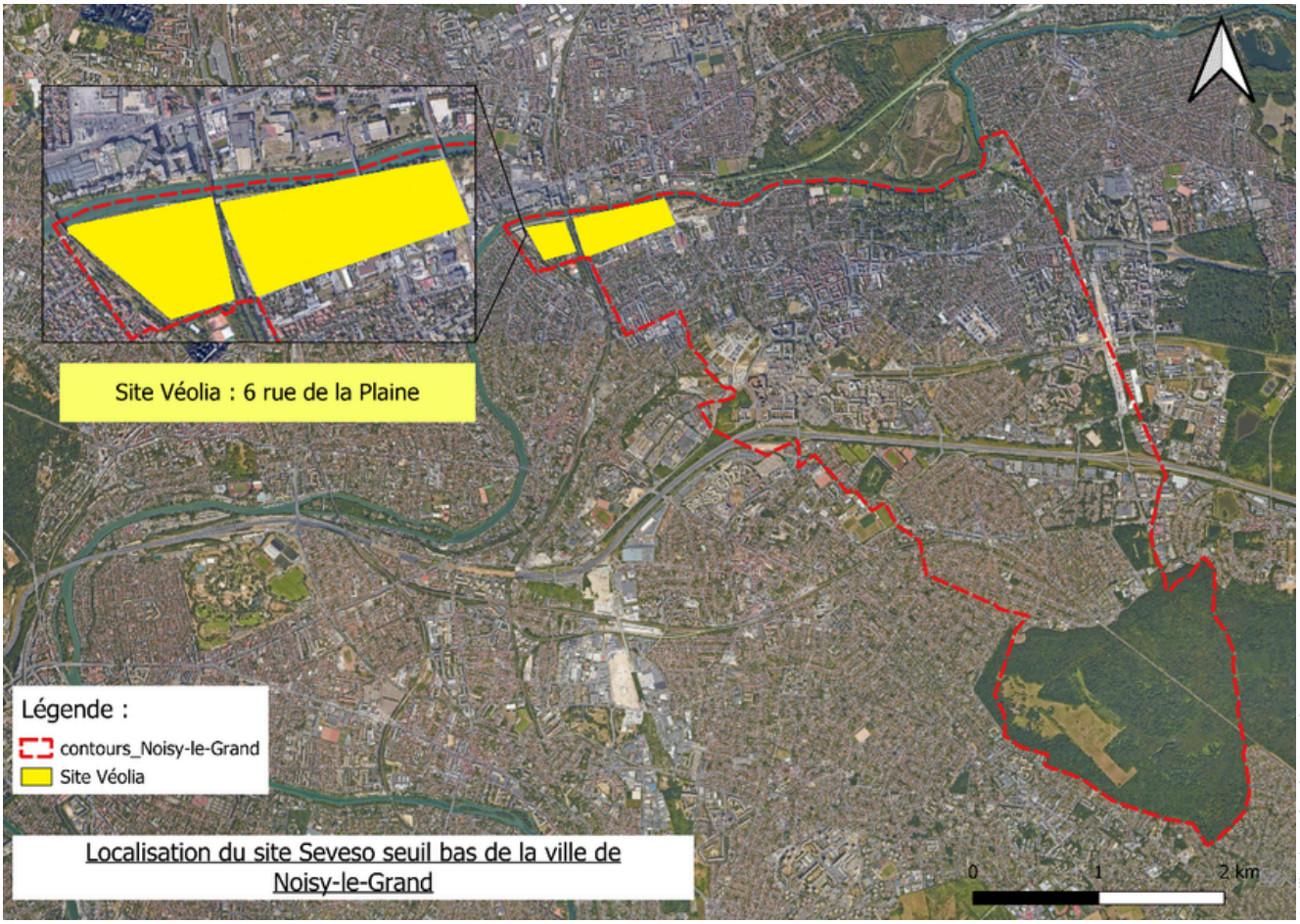
Mesure de gestion du risque

Des études de danger sont réalisées dans lesquelles figurent le plan de prévention et de gestion des accidents. De plus, l'urbanisme autour des sites est maîtrisé avec des périmètres d'interdiction de construction par exemple.

Lien utile : https://lc.cx/l4QUAr - Risques industriels liés aux ICPE : prévenir et maîtriser les accidents majeurs - INERIS

**La Directive Seveso est le nom générique d'une série de directives européennes qui imposent aux États membres de l' Union européenne d'identifier les sites industriels présentant des risques d'accidents majeurs, appelés « sites Seveso », et d'y maintenir un haut niveau de prévention.*

***Installations classées pour la protection de l'environnement*



Localisation du site Seveso seuil bas de la ville de Noisy-le-Grand

© Ville de Noisy-le-Grand

LES BONS RÉFLEXES

PENDANT

Je reste à l'écoute des consignes des autorités. J'évite de téléphoner. Je reste à l'abri, je n'évacue mon domicile que sur ordres des autorités. Je ne fume pas, j'évite toute flamme ou étincelle. En cas de gêne respiratoire, je respire à travers un linge humide.

APRÈS

Je suis strictement les consignes données par les secours.

AUTRES RISQUES

ÉPIDÉMIE/ PANDÉMIE

Risques sanitaires

On appelle **risque sanitaire** un risque immédiat ou à long terme représentant une menace directe pour la santé des populations nécessitant une réponse adaptée du système de santé. Le risque sanitaire dépend de la nature de ce qui a contaminé, de la toxicité, de la durée et de la voie d'exposition de l'Homme avec la source de contamination. On classe les risques sanitaires comme suit :

- **le risque épidémique** : c'est une maladie dont le développement et la diffusion est rapide parmi la population ; si l'épidémie se propage sur plusieurs continents alors on parle de pandémie ;
- **le risque pandémique** : c'est une épidémie qui s'est répandue très rapidement à travers les continents ; le plus souvent c'est un nouveau virus contre lequel les populations sont peu ou pas protégées ;
- **le risque épizootie** : c'est une maladie qui touche un grand nombre d'animaux d'une même espèce ou d'espèces différentes ; ce risque concerne uniquement les animaux.

Mesure de gestion du risque

Les mesures de gestion de crise relèvent de l'État. La commune se charge de :

> la mise en place de règles de protection sanitaire ;
> la mise en place de plans d'urgences sanitaires : plan national contre la grippe, plan blanc des hôpitaux, confinement, couvre-feu… ;
> l'information de la population et développement des bons comportements ;
> la prévention des risques de maladie.

LES BONS RÉFLEXES

MINISTÈRE
DE LA SANTÉ
ET DE LA PRÉVENTION

Liberté
Égalité
Fraternité

COVID-19 / GRIPPE / BRONCHIOLITE



Le port du masque est
FORTEMENT RECOMMANDÉ

- Quand il y a beaucoup de monde, en particulier dans les transports en commun
- Dans les espaces clos
- En présence de personnes fragiles
- En cas de symptômes
- Dans les établissements sanitaires et médico-sociaux

ENSEMBLE, RESTONS PRUDENTS

AÉRONS régulièrement les espaces clos

LAVONS-NOUS fréquemment les mains

PORTONS UN MASQUE dans les lieux de promiscuité et les espaces clos

TESTONS-NOUS (Covid-19) dès les premiers symptômes

RISQUE ATTENTAT

Au cours des dernières décennies, des attentats ont été commis sur le territoire national. L'État réagit en mobilisant le **Plan Vigipirate**, qui définit 3 niveaux d'alerte et de mobilisation :

1) **Vigilance** avec des mesures permanentes de sécurité ;

2) **Sécurité renforcée « risque attentat »**, face à un niveau élevé de la menace terroriste avec des mesures permanentes de sécurité, renforcées par des mesures additionnelles ;

3) **Urgence attentat**, vigilance et protection maximales en cas de menace imminente d'un acte terroriste ou à la suite immédiate d'un attentat, mesures exceptionnelles pour prévenir tout risque d'attentat imminent ou de surattentat.



POSTURE PERMANENTE
Mesures permanentes de sécurité



NIVEAU ÉLÉVÉ DE RISQUE TERRORISTE
Mesures exceptionnelles pour prévenir tout risque d'attentat imminent



MENACE IMMINENTE D'UN ACTE TERRORISTE OU À LA SUITE IMMÉDIATE D'UN ATTENTAT
Mesures exceptionnelles d'alerte à la population

PREMIER
MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité

FAIRE FACE ENSEMBLE

À tout moment, rester vigilant !
rendez-vous sur : https://vigipirate.gouv.fr



SOYEZ VIGILANT AU QUOTIDIEN

Appropriez-vous votre environnement et sachez alerter lorsque vous êtes témoin d'une incohérence.

PRÉVENIR, C'EST PROTÉGER

Lorsqu'une combinaison d'indices laisse présager d'une radicalisation.

stop-djihadisme.gouv.fr

0 800 005 696 Service & appel gratuits





PRÉPAREZ VOTRE VOYAGE

« conseils aux voyageurs » sur :
diplomatie.gouv.fr

inscription sur le site ARIANE :
pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane



CYBERVIGILANCE : ADOPTEZ LES BONS REFLEXES

Conseils et assistance sur :
cybermalveillance.gouv.fr

FORMEZ-VOUS AU SECOURISME

Soyez capable d'alerter les secours, procéder à un massage cardiaque ou traiter les hémorragies.

https://gouvernement.fr/risques/se-former-aux-premiers-secours



17

POLICE SECOURS

112

NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE EUROPÉEN

114

NUMÉRO D'URGENCE POUR LES PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Réagir en cas d'attaque

1. S'ÉCHAPPER

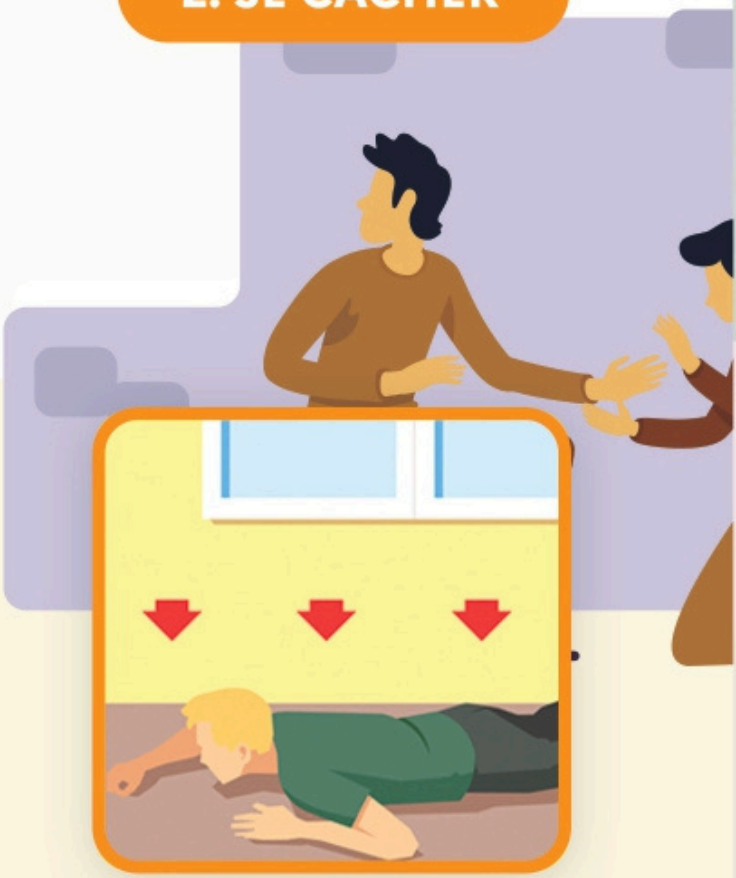


ÊTES-VOUS CERTAIN DE POUVOIR VOUS ÉCHAPPER SANS RISQUE ?

SI OUI

- Ne déclenchez pas l'alarme incendie
- Laissez toutes vos affaires sur place
- Ne vous exposez pas (courbez-vous)
- Prenez la sortie la moins exposée
- Utilisez un itinéraire connu
- Aidez les autres personnes à s'échapper
- Prévenez / alertez les personnes
- Évitez les mouvements de panique
- Facilitez l'intervention des forces de sécurité intérieure et des services de secours.

2. SE CACHER



SI NON ENFERMEZ-VOUS ET BARRICADEZ-VOUS

- Enfermez-vous et barricadez-vous
- éloignez-vous de la fenêtre
- Mettez les portables sur silencieux et décrochez les téléphones fixes
- Rassurez vos collègues
- Restez le plus silencieux et discret possible



3. ALERTER



UNE FOIS CACHÉ ET EN SÉCURITÉ, APPELEZ LES SECOURS

Où ? : Donnez votre position mais également celle de vos agresseurs.

Quoi ? : Nature de l'attaque (explosion, fusillade, attaque à l'arme blanche...)

Qui ? : Nombre d'assaillants, description physique et attitude, estimation du nombre de personnes blessées ou cachées.

- Comment se comportent-ils ?
- Regardent-ils la télé ?
- Quels moyens de communications ont-ils ?
- Ne raccrochez pas !

4. RÉSISTER



SI SE CACHER OU ÉVACUER EST IMPOSSIBLE, ET SI VOTRE VIE EST EN DANGER

- Tentez de neutraliser le terroriste à plusieurs.
- Distrayez l'adversaire (criez)
- Protégez-vous avec un bouclier de fortune (sac, vêtement enroulé autour de l'avant-bras).

VIGIPIRATE

FAIRE FACE ENSEMBLE

RÉSERVE COMMUNALE CIVILE ET DÉCLARATION DE SINISTRE

RÉSERVE COMMUNALE

Rejoindre la Réserve Communale de Sécurité Civile (RCSC) est un engagement citoyen. Cela permet au réserviste de devenir un acteur clé de la sécurité civile de la ville de Noisy-le-Grand. C'est une mobilisation qui permet une action de soutien et d'assistance aux populations en cas de catastrophe. Cela prend en compte toutes les actions à effectuer après les catastrophes.

Quelles sont les conditions d'accès ?

- Résider à Noisy-le-Grand ou dans l'une des 13 autres communes faisant partie du territoire Grand Paris Grand Est ;

- avoir au moins 18 ans ;

- être citoyen français ou citoyen d'un État membre de l'Union Européenne ou détenir un permis de séjour d'une durée supérieure à un an, valide (fournir les justificatifs officiels) ;

- avoir la capacité juridique de s'engager dans la réserve communale tout en jouissant de ses droits civiques ;

- ne pas avoir d'inscription au bulletin numéro 3 du casier judiciaire (extrait de casier judiciaire requis).

Sous la supervision du Maire et sous la direction du coordonnateur opérationnel de la RCSC, les réservistes bénévoles se verront confier diverses tâches en fonction de leurs compétences, des besoins identifiés et de leur condition physique. Ces missions pourraient inclure, sans que cette énumération soit exhaustive, les tâches suivantes :

- **en période « hors crise » :** informer, sensibiliser et préparer la population face aux risques majeurs ;

- **dans un contexte de « crise » :** assistance et sauvegarde des Noiséens, appui logistique, distribution de repas et de dons ;

- **en « post-crise » :** contribution au rétablissement de la situation normale, soutien et accompagnement.

Les opérations de secours et de sauvetage sont strictement dévolues aux équipes de secours et de sécurité, le rôle des réservistes se bornant à des tâches de préservation.

Quelles sont les modalités de recrutement ?

Vous pouvez candidater via le formulaire de recrutement sur le lien ci-dessous.

https://www.noisylegrand.fr/cadre-de-vie/prevention-des-risques-majeurs/la-reserve-communale-de-securite-civile-rcsc



© Daniel Thomas

LES DÉMARCHES EN CAS DE SINISTRE

Comment suis-je indemnisé en cas de dommages ?

Les indispensables pour être couvert

1. Avoir souscrit à un contrat d'assurance qui couvre les dommages aux biens (habitation, automobile)
2. Votre commune doit avoir fait l'objet d'un arrêté de reconnaissance de catastrophe naturelle, publié au Journal Officiel
3. Déclarer le sinistre auprès de mon assureur, au maximum 10 jours après la publication de l'arrêté
4. Transmettre le maximum de preuves des dommages (photos, articles de journaux, etc.) ainsi que les factures des biens endommagés

Délai d'indemnisation

À compter du dépôt de la déclaration de sinistre :

Votre assureur dispose de 3 mois pour vous indemniser si le dossier est complet.

Il doit également vous verser une provision dans un délai de 2 mois.

Bonnes pratiques

- Conservez les factures de vos biens assurés au format électronique (clés USB, boîte mail, etc.).
- Prenez des photos des biens endommagés avant de les nettoyer ou de les jeter.
- N'oubliez pas de mettre à jour le montant de vos biens assurés.

LES NUMÉROS D'URGENCE

Les numéros d'appel d'urgence permettent de joindre gratuitement les secours 24h/24. Toutefois, trop d'abus ou d'appels mal orientés surchargent inutilement les lignes téléphoniques. Dans tous les cas, pour faciliter et accélérer le traitement de votre appel, veillez à préciser les 3 points suivants.

1) Qui suis-je ?
Vous êtes victime ou témoin… Donnez un numéro de téléphone sur lequel vous restez joignable.

2) Où suis-je ?
Donnez l'adresse précise de l'endroit où les services doivent intervenir surtout si vous n'êtes pas sur place.

3) Pourquoi j'appelle ?
Précisez les motifs de votre appel.

Les numéros à connaître en cas d'urgence

112 : numéro d'appel d'urgence européen

15 : Samu

17 : Police

18 : Sapeurs-pompiers

114 : numéro d'urgence pour les personnes sourdes et malentendantes

01 45 92 75 75 : Mairie de Noisy-le-Grand

01 45 92 76 03 : Centre Communal d'Action Sociale

01 45 92 58 58 : Police municipale

01 55 85 80 00 : Police nationale

01 49 14 80 41 : Hôpital privé Marne-la-Vallée à Bry-sur-Marne

01 49 14 80 00 : Hôpital privé Saint-Camille à Bry-sur-Marne

LES CONSIGNES À SUIVRE



Identifiez un espace refuge accessible de l'intérieur et de l'extérieur.

Évitez les déplacements.

Ne vous engagez pas dans une zone inondée.

Surélevez les électroménagers et les produits toxiques.

Si vous avez une maison sans étage, ne fermez pas vos volets.

Ne vous rendez pas dans les sous-sols et les parkings souterrains.



Restez vigilant et signalez tout comportement ou objet suspect aux forces de l'ordre.

Aidez le travail des services d'ordres en facilitant les contrôles lors d'entrées sur certains sites.

Suivez les consignes des services d'ordres et de secours en cas d'événement ou d'opération.



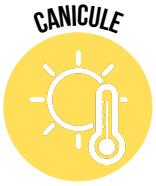
Évitez tous déplacements.

Déneigez et salez les trottoirs.

Informez-vous des conditions de circulation.

Ne vous approchez pas des arbres et des lignes électriques.

Alertez le SAMU Social (115) si vous remarquez une personne vulnérable.



Rafraîchissez-vous.

Donnez et prenez des nouvelles de vos proches.

Fermez les volets et fenêtres le jour et aérez la nuit.

Ne sortez pas aux heures chaudes.



Alertez les pompiers.

Dégagez les voies de circulation.

Fermez le gaz, coupez l'électricité.

Calfeutrez les issues.

Ne vous exposez pas aux flammes.



Éloignez-vous de la zone d'accident.

Alertez les secours.

Identifiez si possible les produits.

Restez à l'abri.



Coupez le gaz, l'eau et l'électricité.

Évacuez le bâtiment.

Ne vous approchez pas des bâtiments endommagés.



Rangez ou fixez les objets sensibles au vent.

Ne vous approchez pas des arbres.

Ne vous approchez pas des lignes tombées au sol.



Lavez-vous les mains.

Respectez la distanciation sociale.

Portez un masque.

Utilisez des mouchoirs à usage unique.

SCANNER ICI POUR CANDIDATER
À LA RÉSERVE COMMUNALE
DE SÉCURITÉ CIVILE

Noisy-le-Grand